

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 7 mars 2024
Séance du 14 mars 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles.

OBJET : Classes de découverte – Participation des familles

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023-083 du 7 Juillet 2023.

Des classes de découverte sont organisées chaque année.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer, comme suit, selon le quotient familial CAF, la participation journalière des familles.

Quotient CAF : De 0 à 270 € - Tarif à la journée : 10.00 € - Tarif 2ème enfant 7.50 €
Quotient CAF : De 271 à 370 € - Tarif à la journée : 14.00 € - Tarif 2ème enfant : 10.50 €
Quotient CAF : De 371 à 470 € - Tarif à la journée : 18.00 € - Tarif 2ème enfant : 13.50 €
Quotient CAF : De 471 à 570 € - Tarif à la journée : 22.00 € - Tarif 2ème enfant : 16.50 €
Quotient CAF : De 571 € et plus - Tarif à la journée : 26.00 € - Tarif 2ème enfant : 19.50 €

La dégressivité appliquée au deuxième enfant est à hauteur de 25 % du prix initial.

Les tarifs waziérois seront appliqués :
aux enfants extérieurs inscrits en classe ULIS
aux enfants extérieurs pour les villes environnantes qui appliquent la réciprocité pour nos Waziérois.

Une majoration sera appliquée pour les enfants scolarisés dans nos écoles mais résidant à l'extérieur : 30 % du tarif waziérois pour les autres communes qui n'appliquent pas la réciprocité pour nos waziérois.

Vote : Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

